

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 16 QUINQUIES

N° 388

## ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2017

---

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 388

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

#### ARTICLE 16 QUINQUIES

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 16 *quinquies* (nouveau) institue un prélèvement sur recettes de l'État destiné à financer le transfert des pactes civils de solidarité pour les communes sièges de tribunaux d'instance.

Le présent amendement propose de supprimer cet article.